

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Demi-tarif sur les transports publics une initiative parlementaire du groupe socialiste

Il faut diminuer de moitié les tarifs des transports publics afin de les rendre plus attractifs. Telle est le but de l'initiative parlementaire qui sera déposée durant cette session encore par le groupe socialiste des Chambres. Celui-ci l'a présentée à Berne au cours d'une conférence de presse. Le coût de l'opération, quelque 400 millions, devrait être supporté moitié par la Confédération, moitié par les droits d'entrée sur les carburants.

Lors de la session extraordinaire sur la mort des forêts, la discussion a surtout porté sur des mesures « défensives » (abaissement des vitesses, etc.), a souligné le Conseiller national Silvio Bircher (soc/AG). Il faut donc maintenant passer à l'offensive. Le plan d'attaque ? Instituer, par un arrêté fédéral urgent qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1986 déjà, une diminution de moitié du prix des billets des CFF, des cars postaux ainsi que des entreprises de transports privés au bénéfice d'une concession fédérale.

Les transports publics restent un moyen de transport trop cher, a remarqué le Président du parti socialiste, le Bâlois Helmut Hubacher. Pour le conseiller national Victor Ruffy (soc/VD), l'arrêté fédéral urgent permettra donc de créer le climat psychologique nécessaire pour modifier le comportement des automobilistes.

3,4 millions pour l'aide sociale des Suisses de l'étranger en 1984

La Suisse a consacré l'an dernier 3,4 millions pour l'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Selon les chiffres publiés par le Département fédéral de justice et police, elle a ainsi porté assistance à 1'284 personnes dans près de 80 pays. L'aide intervient souvent pour des personnes âgées, pour lesquelles les prestations en vigueur dans le pays de domicile ne suffisent pas.

L'aide a été apportée ainsi l'an dernier à 141 Suisses en Italie, **115 en France**, 110 en Inde, 80 au Brésil, 68 en Argentine, 57 aux Etats-Unis. Ce pour les pays les plus importants. La raison de cette aide ? En Amérique du Sud particulièrement, la Suisse doit apporter un secours à des personnes âgées, émi-

grants du début du siècle, qui ne peuvent vivre avec les prestations du pays de domicile ou qui ne bénéficient même d'aucune prestation. Autre cas assez fréquent, l'aide apportée à des voyageurs « au long cours » qui font de longues haltes dans certains pays, en Inde notamment. Il s'agit plutôt dans ce cas de rapatrier ces personnes, précise-t-on au Département fédéral de justice et police.

Par ailleurs, à ces 3,4 millions vient s'ajouter une somme de 1,4 million consacrée à des rentes versées pour des Suisses de l'étranger et Suisses rapatriés qui ont subi des dommages pendant la Seconde guerre mondiale. 303 personnes bénéficient de ces prestations.

L'Office fédéral de la Police est encore intervenu pour le recouvrement de pensions alimentaires dans des cas de divorce à 183 reprises. 34 cas ont abouti, mais ils se référaient pour la plupart aux années précédentes.

Enfin, ces chiffres n'incluent pas les aides apportées à des touristes suisses ayant eu de soudaines difficultés lors d'un séjour à l'étranger. La loi fédérale sur l'assistance des Suisses à l'étranger ne s'applique en effet pas à ce genre de situation. Les touristes suisses dans le besoin peuvent cependant recevoir à titre de prêt de quoi vivre en attendant d'avoir pu se procurer l'argent nécessaire. 918 Suisses ont recouru à ce moyen l'an dernier, pour une somme de quelque 338'000 francs. Sur cette somme, plus de 45'000 francs sont restés à la charge de la Confédération, les requérants n'ayant pu s'acquitter de leur dette.

Fonctionnaires fédéraux : 156 postes à mériter

Sur un total de 100 055 employés de l'administration fédérale CFF et PTT inclus — les titulaires de 156 postes devront faire des efforts. Ils n'ont été réélus qu'avec réserve pour 1985, leur aptitude et comportement « ne donnant que partiellement satisfaction », selon les termes utilisés lundi par le Département fédéral des Finances (DFF) dans un tableau sur les réélections pour la période administrative 1985-88.

A la fin de 1984, 30 497 fonctionnaires fédéraux travaillaient dans l'administration générale, 38 859 aux PTT et 30 669 aux CFF. Sur les 217 fonctionnaires non

réélus — essentiellement pour raison d'âge — seuls 13 ont été licenciés pour aptitude ou comportement insuffisant. Quant aux femmes, elles ont été très rares à faire usage de la nouvelle possibilité qui leur était offerte de partir à la retraite à 65 ans seulement, au lieu de 62, a indiqué à l'ATS M. Oswald Sigg, porte-parole du DFF. Les préparatifs des réélections et la réélection elle-même pour la nouvelle période administrative, qui a commencé le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre 1988, ont eu lieu l'an passé déjà.

Au total, 7 442 fonctionnaires n'ont pu être réélus qu'avec réserve. Pour la plupart (7 239), la raison est qu'ils atteindront la limite d'âge durant la période 1985-88. Chez 156 d'entre eux — 95 aux PTT, 40 dans l'administration générale et 21 chez les CFF — c'est un comportement ou une aptitude ne donnant que partiellement satisfaction qui a motivé les réserves, soit 60 cas de plus que lors de la précédente réélection.

Selon M. Sigg, il ne faut pas y voir des directives plus dures, mais il n'est pas exclu que la pression croissante des mesures de rationalisation a conduit à des critères plus sévères.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Confédération

Le Service d'information de la Chancellerie fédérale a publié l'édition 85 de la brochure « la Confédération en bref », donnant un aperçu succinct des institutions de la Confédération, ainsi que de leurs tâches principales. Chacun et chacune peut demander cette publication gratuite auprès de l'OFCIM, 3000 Berne, en joignant une étiquette collante portant nom et adresse du destinataire.

Le fascicule comprend notamment une énumération des sièges des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, ainsi qu'un organigramme de l'Administration fédérale. Quelques graphiques facilitent en outre une bonne vue d'ensemble. Toutes les données et les dates ont été mises à jour, et pour la première fois, une liste des brochures gratuites de la Confédération destinées à l'instruction civique a été incluse.

